

Québec, le 7 décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je répons à la question inscrite au feuillet du 1^{er} décembre 2016, par le député de Masson, relativement à l'ancien site industriel du chemin Louis-Riel à Bécancour.

Je profite de la présente pour réitérer que la priorité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est et sera toujours d'assurer la santé et la sécurité de la population ainsi que la protection de l'environnement.

Le 2 décembre 2016, j'ai retiré la supervision du dossier de la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec et j'ai mandaté la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'elle effectue les vérifications nécessaires relativement à la gestion de ce dossier. Un mandat d'enquête sur la gestion du dossier a été confié à la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

J'ai également mis en place un plan d'action ministériel qui permettra de clarifier et redresser la situation. Ce plan d'action comportera des volets d'enquête, de gestion du site, de surveillance des eaux, de restauration du site et de communication.

Les conclusions de l'enquête seront rendues publiques.

Comme vous pouvez le constater, face aux questions sérieuses et légitimes qui ont été soulevées, le Ministère est en action et met tout en œuvre pour maintenir le lien de confiance, assurer le partage de l'information et pour rassurer la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL